

Séance du 8 février 2018

A COURLAOUX

Direction Générale

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

### DCC-2018-001

#### Aide à l'immobilier d'entreprises Convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

- **DÉCIDÉ** de passer une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'autoriser à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise sur le territoire d'ECLA.

### DCC-2018-002

#### Modalité de participation au financement de la protection sociale complémentaire des personnels

- **DÉCIDÉ** dans la volonté d'inciter et d'accompagner les personnels dans une démarche de prévention des risques financiers encourus en cas d'arrêt de travail prolongé pour raison de santé, de poursuivre sa participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, au titre de la garantie prévoyance,

- **DÉCIDÉ** pour se faire, de choisir le dispositif de la labellisation,

- **DIT** en conséquence que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, pourront bénéficier de la participation financière d'ECLA les seuls personnels stagiaires, titulaires et non titulaires, qui auront souscrit un contrat ou adhéré à un règlement de "garantie de maintien de salaire" ayant reçu la labellisation, délivrée par un organisme habilité dans les conditions définies par le décret du 8 novembre 2011,

- **DÉCIDÉ** que la participation financière sera versée directement et mensuellement à l'agent, par le biais de son bulletin de paie, sous réserve qu'il produise à ECLA une attestation de labellisation délivrée par son organisme assureur,

- **FIXÉ**, comme indiqué ci-après, le montant de la participation financière d'ECLA, modulée en fonction de la situation de l'agent au regard de son traitement indiciaire (Indice Brut) abondé du régime indemnitaire :

catégorie A IB 377 à IB 702 = 11 € / mois  
IB 703 à IB 1021 = 15 € / mois

catégorie B IB 366 à IB 512 = 9 € / mois  
IB 513 à IB 701 = 10 € / mois

catégorie C IB 347 à IB 548 = 8 € / mois

- **DIT** que le dispositif sera mis en œuvre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et qu'il fera l'objet d'une campagne d'information auprès des personnels d'ECLA,

**DCC-2018-003**  
**Evolution du tableau des emplois**

- **DECIDÉ** les créations et transformations d'emplois telles que présentées ci-dessous,
  - Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 7/20ème en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 10/20ème,
  - Transformation d'un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'assistant de conservation du patrimoine,
  - Création d'un poste d'adjoint technique,
  - Création de 2 postes d'attaché territorial,
  - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

**DCC-2018-004**  
**Convention PETR/ECLA pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

- **APPROUVÉ** le principe de mise à disposition du service "Instruction du Droit des Sols" au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien,
- **APPROUVÉ** la convention de mise à disposition de service.

**DCC-2018-005**  
**Aménagement numérique - prestations**

- **DECIDÉ** de confier la mission de conseil et d'assistance pour l'aménagement numérique à AMENAGIQUE, dirigée par Monsieur Jean-François IEHL,

**DCC-2018-006**  
**Communication des attributions de compensation prévisionnelles pour l'exercice 2018**

- **DÉCIDÉ** de notifier aux 31 communes membres le montant prévisionnel 2018 de leur attribution de compensation selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

<b>Communes</b>	<b>AC positives provisoires</b>	<b>AC négatives provisoires</b>
Montmorot		-19 704,64 €
Lons-le-Saunier	535 339,54 €	
Chilly-le-Vignoble		-4 683,55 €
Pannessières	7 334,94 €	
Perrigny	171 089,45 €	
Frébuans		-9 640,96 €
Messia-sur-sorne	115 114,92 €	
Le Pin		-2 991,06 €
Trenal		-15 511,84 €
St Didier		-403,84 €

Revigny		-7 421,66 €
L'Etoile		-19 735,59 €
Courbouzon		-11 402,33 €
Courlans		-58 188,84 €
Courlaoux		-54 528,46 €
Cesancey		-30 938,54 €
Chille		-8 370,41 €
Condamine		-6 530,70 €
Briod	15 860,65 €	
Publy		-1 791,28 €
Vevey	43 725,12 €	
Conliège		-28 036,76 €
Villeneuve-sous-Pymont	193 482,32 €	
Verges	13 941,86 €	
Bornay	20 000,94 €	
Géruge	14 714,00 €	
Gevingey	59 290,88 €	
Macornay	149 895,41 €	
Moiron	18 161,41 €	
Montaigu	83 990,54 €	
Vernantois	57 832,32 €	

#### DCC-2018-007

#### Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Avenant n° 1

- **APPROUVÉ** l'avenant n°1 à intervenir au marché passé pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

#### DCC-2018-008

#### Subvention à l'école de Musique de COURLAOUX pour l'exercice 2018

- **DÉCIDÉ** l'attribution d'une subvention de 3562,50 € à l'école de musique de Courlaoux, au titre de l'année 2018.

#### DCC-2018-009

#### Info Jeunesse Jura

#### Reconduction de l'opération « Cartes Avantages Jeunes » pour la saison 2018/2019

- **DÉCIDÉ** la reconduction de l'opération "Cartes Avantages Jeunes" pour la saison 2018/2019,

- **PROPOSÉ** les prestations suivantes :

#### Centre Nautique Aqua'ReL :

- une entrée gratuite au Centre Nautique,
- tarif réduit toute l'année pour les porteurs de la carte Avantages Jeunes.

#### Cinéma du Centre Culturel Communautaire des Cordeliers :

- une entrée gratuite au cinéma,
- tarif réduit à 5 € toute l'année pour les porteurs de la carte avantages jeunes.

**DCC-2018-010**

**Acquisition d'une partie d'une parcelle sur la Commune de TRENAL**

- **DONNÉ** son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 105 à TRENAL d'une surface de 30 m<sup>2</sup> à Mme PRUDENT.

**DCC-2018-011**

**Litige JANOD/ECLA/COURLAOUX**

- **ÉMIS** un avis favorable au protocole d'accord proposé dans le cadre du litige JANOD/ECLA/Commune de Courlaoux et autorisé le Président à signer ce protocole.

Lons-le-Saunier, le 12 février 2018

Pour affichage

Le Président,

Patrick ELVEZI

